Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231217-DE

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_17

Transfert des biens de la ville d'Yvetot dans le cadre de la compétence mobilité

Depuis le 1er juillet 2021, Yvetot Normandie est compétente en matière d'organisation de la mobilité.

Conformément aux articles L. 1321-1 à L. 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers liés au transfert de la compétence mobilité a été actée par un procès-verbal.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 3112-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques, les biens du domaine public peuvent être cédés à l'amiable entre personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et qu'ils relèveront de son domaine public. Ce transfert de propriété est autorisé sans déclassement préalable.

Aussi, dans un souci de simplification de la gestion du service public de transport de voyageurs, il est proposé un transfert en pleine propriété des biens de la ville d'Yvetot à Yvetot Normandie.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 2021 portant prise de compétence d'organisation de la mobilité par la communauté de communes Yvetot Normandie (CCYN),
Vu le procès-verbal de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre du transfert de la compétence mobilité,
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Éric RENÉE,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231217-DE

Paraphe : _____

1. – D'accepter le transfert en pleine propriété des biens de la ville d'Yvetot à la Communauté de Communes Yvetot Normandie dans le cadre du transfert de la compétence mobilité, présentés en annexe.

2. – D'autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de transfert en pleine propriété des biens utilisés pour le service transport.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Herléane SOULIER,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231217-DE

Paraphe : _____

Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,

M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Martine LEBORGNE
Représentée par M. Dominique MACE,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Sylvain GARAND,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
M. Christophe ADE
Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Françoise BLONDEL
Représentée par Mme Virginie BLANDIN
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Sandrine NORDET,
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 05/01/2024
Reçu en préfecture le 05/01/2024
Publié le
ID : 076-247600620-20231221-DEL20231217-DE